Club XX

Rue Exemple

CH-XXXX Lieu exemple

T +41 XX XXX XX XX

info@clubxy.ch

www.clubxy.ch

«Club XY»

**Concept de protection pour l'organisation des journées de championnat**

Version: 05.09.2020

Auteur: Prénom et nom de la personne responsable du plan coronavirus

Concept de protection pour les journées de championnat

Les principes suivants doivent être respectés impérativement lors des journées de championnat :

## **Pas de symptomes au match**

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux journées de championnat. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

## **Règles générales dans l’unihockey suisse**

* Il existe une obligation générale de porter un masque pour toute personne âgée de 12 ans et plus lors des manifestations d’unihockey, à l'exception du terrain de jeu et du banc des joueurs.
* Pour chaque évènement, un «Concept de sécurité pour les journées de championnat» doit être établi.
* Pour chaque évènement, un «Responsable du plan coroavirus» doit être nommé.
* Pour chaque événement, l'inscription au moyen d'une liste ou d'une application mobile est obligatoire avant d'entrer dans la salle.
	+ Les clubs doivent garder ces listes pendant 14 jours au moins.
	+ Entre autres, les applications mobiles suivantes sont disponibles actuellemen : Mindful, evenito, gast.guru, get-entry, CP AG Event App, Eventfrog, tastier
	+ Les équipes apportent à tous les matches une liste de joueurs avec leur nom, leur date de naissance, leur adresse et leur numéro de téléphone qui doivent être remis à l'organisateur, y compris entraîneurs, coachs/staff et membres de l'équipe qui ont voyagé avec eux.
* Pour les spectateurs, des secteurs séparés avec un maximum de 300 spectateurs par secteur doivent être formés.
* Les spectateurs doivent garder une distance d'au moins 1,5 m autour du terrain.
* Seuls les joueurs, les entraîneurs, les arbitres et les observateurs ont accès au vestiaire.
Les équipes suivantes ne doivent entrer dans le vestiaire qu'après que les équipes précédentes l'ont quitté.
* Si plusieurs matches sont joués dans la même salle le même jour et qu'un vestiaire est donc utilisé plusieurs fois, le vestiaire doit être désinfecté avant de pouvoir être utilisé par une autre équipe.
* La restauration n'est possible que si elle est conforme aux exigences des autorités publiques.

## **Règles supplémentaires pour les matchs sous forme de tournoi**

* Les équipes arrivent déjà changées en tenue de match.
* Les vestiaires servent exclusivement à se changer et à se doucher, sinon ils doivent être libérés. Les équipes prennent toujours tout le matériel avec elles.
* Le temps passé au vestiaire doit être réduit à un minimum absolu.

## **Règles sur le terrain**

* Les équipes ne peuvent pas entrer sur le terrain et dans la zone de changement avant que les équipes qui jouaient auparavant ne soient parties.
* Seuls les joueurs, les arbitres et les aides officiels de l'organisateur sont autorisés à entrer sur le terrain. Cela s'applique également pendant la pause. Les jeux de pause ne sont pas autorisés.
* La réunion d’avant-match a lieu à une distance de 1,5 m et avec un masque de protection.
* L'entrée des équipes se fait de manière séparée, soit dans l'espace, soit dans le temps. Les enfants accompagnant les joueurs lors de l'entrée sur le terrain ne sont pas autorisés.
* Il n'y a pas de changement de côté pendant la pause.
* La remise de prix aux meilleurs joueurs n’est autorisée que si les règles de distance sont respectées.
* Au lieu de se serrer la main après le match, les équipes s'alignent l’une en face de l’autre et se disent au revoir par un « lever de canne ».

## **Désigner une personne responsable au sein du club**

Chaque organisation doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés.

Dans notre club, il s'agit de Prénom Nom. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 79 XXX XX XX XX ou prenom.nom@clubxy.ch).

## **Autres dispositions spécifiques de l‘organisateur**

* …
* …
* …

Ittigen, le 3 septembre 2020 Comité du club XY

## **Clause de non-responsabilité:**

* En cas de doute, les réglementations du canton ou de la commune concernés ou les concepts de protection des responsables privés de l'infrastructure priment s'ils renforcent les principes précédents. Par exemple, les exigences de l'article 2.3 du règlement des matches (RDM) peuvent être ignorées.
* Si nécessaire, la Commission technique de swiss unihockey décidera si les exigences de l'organisateur ou des autorités permettent de jouer le match correctement et équitablement pour toutes les équipes ou si les matchs en question ne peuvent pas être joués dans des conditions appropriées. Dans ce cas, les matches seront comptés conformément au „règlement COVID-19 pour la saison 2020/21.